

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

DELIBERATION DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 novembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 31 octobre 2025.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Étaient présents 12	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude	
Étaient Absents 7	BETTE Thierry, <i>Absent</i>	--
	MARECHAL Marielle, <i>Excusée</i>	--
	MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i>	--
	ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i>	<i>Pouvoir à BARRIER Charles</i>
	BROSSARD Angéline, <i>Excusée</i>	<i>Pouvoir à CHENEAU Céline</i>
	TEIXEIRA Garry, <i>Excusé</i>	<i>Pouvoir à BOCAGE Jean-Yves</i>
	SUZANNE Julie, <i>Excusée</i>	--

Votants : 15

La séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Santiana Braud a été désigné pour remplir cette fonction

2025-038 –Matériel inutilisé par la commune : fixation des prix de vente

Le Maire informera le conseil municipal que du mobilier/matériel appartenant à la commune pourrait être vendu, n'étant plus utilisé.

Ce matériel est actuellement stocké à la Mairie.

Pour le matériel le nécessitant, la sortie de l'inventaire a été réalisée.

Il s'agit d'un bureau avec petite étagère pour poser un ordinateur et d'un bureau « classique ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix :

- **DE FIXER** les prix de vente de ces deux meubles comme suit :
Bureau avec étagère pour poser un ordinateur = 30 €
Bureau « classique » = 50 €
- **DE PRENDRE ACTE** qu'un titre de recette sera émis par acheteur afin d'encaisser les recettes

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme